



Déclaration de David MARTIN, chef de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Burundi – 11 mai 2015 – Bujumbura

Mesdames, Messieurs bonjour,

C'est un grand plaisir pour moi d'être de retour au Burundi 30 ans après ma première visite en 1985, une date qui a marqué également mon premier séjour en Afrique.

J'ai accepté de conduire cette Mission d'observation électorale au Burundi avec un grand sens des responsabilités et en réponse à l'invitation du Gouvernement burundais.

Notre mandat, en tant que mission d'observation électorale neutre et professionnelle, est de mener une évaluation objective de toutes les étapes du processus électoral, depuis le cadre légal jusqu'au respect des libertés politiques fondamentales, qui constituent en définitive le socle des standards internationaux en matière d'élections démocratiques.

Ceci inclut le respect du droit aux libertés d'expression, de rassemblement et d'association, ainsi que des libertés nécessaires aux candidats pour mener campagne, et au citoyen pour effectuer des choix bien informés, sans crainte d'intimidation. Dans le cadre de notre observation, nous évaluons également la neutralité et l'indépendance des instances judiciaires et de l'administration électorale, de même que la transparence des opérations électorales, y compris la publication des résultats sous forme désagrégée du niveau national jusqu'au niveau des bureaux de vote, de manière à rendre possible la traçabilité des résultats, et de permettre à tout un chacun d'en vérifier l'exactitude.

En tant qu'observateurs impartiaux, nous attachons plus d'importance à la manière dont le gagnant remporte une élection, qu'à son étiquette politique. A ce titre, je me dois d'exprimer de sérieuses préoccupations à la fin de ma première visite, au terme d'une large série d'entretiens avec le Gouvernement, la Commission électorale, les partis politiques et la société civile.

Les élections ne se limitent pas à l'acte de vote. Dans une perspective de crédibilité, et pour offrir aux citoyens une réelle opportunité d'effectuer un choix, les élections doivent se dérouler dans des conditions qui autorisent la compétition et le pluralisme. Pour cela, il est essentiel que les citoyens, les partis politiques et la société civile se voient pour chacun garantir un espace d'expression de leurs opinions, ainsi que la possibilité d'être informés et de mener campagne. Comme je l'ai dit, l'Etat a la responsabilité de respecter les libertés d'expression, d'assemblée et de manifestation, et c'est pour lui un devoir de protéger le droit à l'expression d'opinions légitimes. Ces libertés font partie des conditions essentielles à la tenue d'élections démocratiques.

Pendant mon séjour dans le pays, j'ai pu constater que malheureusement ces conditions ne sont pas réunies aujourd'hui au Burundi. A ce sujet, je voudrais saisir l'occasion pour souligner qu'il n'y a aucune justification à l'usage de la force pour réprimer des manifestations légitimes. Naturellement, les manifestants ont le devoir de rester pacifiques. Je relève qu'alors que les manifestations contre le 3^{ème}



mandat ont été à la fois interdites et réprimées, les manifestations en faveur de la candidature du Président Nkurunziza ont été autorisées, et leurs participants ont été protégés.

Dans une démocratie, l'expression d'opinions différentes ou contraires à celles du gouvernement ne saurait être assimilée à une insurrection.

Jusqu'ici, le bilan de la réponse répressive aux manifestations contre le 3^{ème} mandat est lourd : près de 20 morts, et de nombreux blessés, certains très sérieusement, sans compter la mise en détention d'un grand nombre de manifestants.

Comme vous le savez, les conditions sur le terrain et la peur de la violence ont également conduit des dizaines de milliers de citoyens burundais à fuir leur maisons et leur pays. Ceux-là ne pourront pas voter.

Je voudrais également rappeler les déclarations faites la semaine dernière par Fatou Bensouda, la Procureur de la Cour pénale Internationale, concernant les violences pré-électorales récentes au Burundi, quand elle a souligné le fait que la compétition électorale peut déboucher sur des crimes à grande échelle tombant sous la juridiction de la CPI. La Procureur a aussi insisté sur le fait que les violences électorales ne sont en aucun cas inévitables. Je suis entièrement d'accord avec elle et je souhaiterais souligner qu'il est encore temps, ici au Burundi, de rétablir les libertés, la neutralité des institutions publiques ainsi que le respect de la pluralité politique et de la diversité d'opinion propres à permettre un processus électoral crédible.

La fermeture de médias, telle que la radio RPA, ou la limitation de la capacité des médias à émettre à l'échelle nationale sont inacceptables en terme de standards internationaux pour des élections démocratiques. Afin de créer les conditions permettant la tenue de ces élections, il est urgent de lever ces limitations de manière inconditionnelle. La même règle s'applique aux limitations du fonctionnement des médias sociaux, qui jouent un rôle toujours plus grand dans les campagnes électorales à travers le monde. De la même manière, les journalistes ont le droit au respect et à la protection par les pouvoirs publics, en relation avec le rôle essentiel qu'ils jouent dans le processus électoral. Les médias n'offrent pas uniquement un espace d'expression aux partis politiques pour leurs messages, mais ils ont également besoin de liberté pour pouvoir couvrir et analyser les événements et leurs développements pour leurs publics.

De plus, les médias jouent un rôle crucial en communiquant des informations aux électeurs à propos du processus électoral auquel ils participent. A l'heure actuelle, les médias ne sont pas en mesure de remplir ces fonctions essentielles. Si dans ces circonstances difficiles, il s'avérait nécessaire ou utile de retarder les élections communales et législatives, nous le comprendrions.

Merci beaucoup pour votre attention.

Contact MOE UE Burundi Alain CHABOD – attaché de presse – tél. : +257 71 099 850 – alain.chabod@moeueburundi.eu